



Correspondance de la Voix De l'Enfant

1^{er} Trimestre 2005

E D I T O R I A L

SOMMAIRE

Editorial..... p.1

Actualités..... p.2 à 4

*Commission juridique,
partenariat avec l'Istec,
procès d'Angers,
procès Ambiel, rencontre des
associations membres,
Unité d'Angers,
Rapport "Outreau"*

Partenariats.....p.5

Actualités Internationales.....p.6

*Inde,
Mineurs étrangers isolés,
Plate forme Franco-Brésilienne*

Infos membres.....p.7à 8

*Fonds d'Aide aux programmes
Internationaux,
Activités des associations
membres*

Rédactrice en chef :
Martine Brousse

Rédaction et maquette :
Laurence Kourimsky
Isabelle Oval

Je préside notre Fédération d'Associations depuis plus d'un an. Tout d'abord je tiens à dire que j'ai pu assumer cette fonction grâce à l'exceptionnel engagement de notre directrice, grâce au formidable travail de l'Equipe du siège et du bureau et grâce à votre soutien à tous.

Le rapport d'activités qui va vous être soumis montre la multitude d'actions, de réactions et de réflexions engagées par la Voix De l'Enfant au cours de l'année 2004.

Je conçois donc ce Rapport Moral comme une auto évaluation du respect des objectifs et des buts de notre Fédération au regard de ses Statuts et de ses moyens. En reprenant l'Article 1 de nos statuts, je pose 3 questions :

1* Avons-nous été porte-parole de l'enfance en général et des enfants victimes en particulier, avons-nous représenté leurs intérêts? Sans hésitation je réponds oui, en me référant au résultats de nos constitutions de partie civile, à l'impact de notre participation à des groupes de travail sur des thèmes tels que les fugues, l'exploitation sexuelle, la protection des " enfants du net ", le témoignage des enfants en justice, etc... ;

2* Avons-nous proposé des textes aux services de l'enfance, initié et financé des programmes, diffusé des informations ? Précisément en 2004, notre Commission Juridique a fait plusieurs propositions au Garde des Sceaux, sur la saisine des Juges aux Affaires Familiales et des Juges des

Enfants, sur la prévention des dysfonctionnements observés autour du procès d'Outreau, sur l'amélioration des indemnisations par les CIVI, sur la rédaction d'un modèle de certificat médical pour les signalements de sévices etc... La Voix De l'Enfant a poursuivi activement le programme qu'elle a initié et financé de création de Permanences et d'Unités d'Accueil Médico Judiciaires en milieu hospitalier ; elle a poursuivi inlassablement avec ses associations, le travail sur l'état civil. Par son Fonds d'Aide aux Programmes Internationaux, elle a participé à des actions aux quatre coins du globe.

3* La Voix De l'Enfant a-t-elle été une plate forme d'échange, de coordination, un lieu de dialogue, de partenariat, une passerelle entre les associations membres et les Pouvoirs Publics ? Je réponds affirmativement en rappelant qu'en mars et octobre 2004 nous nous sommes tous réunis pour réfléchir ensemble sur les thèmes suivants : le droit à l'enfance, la famille, l'accompagnement au retour, la socialisation, l'adoption homo parentale. Quant aux Pouvoirs Publics, il me suffit de citer les ministères qui nous ont sollicités en 2004 : la justice, la famille, la santé, l'intérieur et le droit des victimes.

En résumé, notre Fédération a agi tout au long de l'année en parfaite conformité avec ses objectifs et je m'en réjouis.

En terme de moyens, le Rapport Financier qui va vous être soumis

La Voix De l'Enfant
B.P. 301

75464 Paris cedex 10

Tel : 01 40 22 04 22

Fax : 01 40 22 02 90

CCP 15 301 75 P Paris

E-mail : info@lavoixdelenfant.org

Site : www.lavoixdelenfant.org

Permanence Juridique Téléphonique le mercredi de 14 h 30 à 17 h30
Tél. : 01 40 22 03 05

Assistance Fugue : 7 jours sur 7

N° Clients SFR : 8649

ou N° long : 0800 97 86 49

est éloquent. J'en retiendrai ici la pérennisation des partenariats et des dons privés qui contraste avec le dés-engagement de l'Etat. J'en retiendrai aussi la modicité de nos charges de fonctionnement. Ceci m'amène à évoquer l'insuffisance des locaux qui perturbe le fonctionnement d'une telle entreprise. L'année 2004 a été aussi l'occasion de revoir notre organigramme en termes de délégation, ce qui implique la stabilité dans le temps de notre Equipe, gage de la poursuite à long terme d'une si belle action.

Je tiens à remercier pour leur confiance et leur soutien nos partenaires, en particulier ceux qui nous permettent de multiplier la création des Permanences et Unités d'Accueil Médico Judiciaires en milieu hospitalier, de protéger et de défendre les enfants en souffrance et ceux qui ont été si généreux après la catastrophe du tsunami. Comme je l'ai écrit dans

notre dernière Correspondance, nous nous engageons avec eux vers une action de solidarité durable.

Enfin quelques espoirs et engagements pour 2005 :

- Notre réflexion sur la préservation du temps de l'enfance et des valeurs telles que la citoyenneté, la fraternité, le don de soi, en bref la socialisation, doit déboucher sur des actions.

- Notre action menée chaque jour pour améliorer le recueil de la Parole de l'Enfant victime grâce au soutien de notre partenaire de longue date, SFR, doit amener les Pouvoirs Publics à réagir et donner aux professionnels des moyens adaptés et en conformité avec notre dispositif législatif.

- Notre engagement immédiat mais réfléchi en faveur de l'Asie, grâce aux établissements E.LECLERC, avec la création de " la plateforme Séisme Asie Enfants " au sein de la Voix De l'Enfant, sera un exemple d'actions

relayées par les associations déjà sur place ; les victimes en tireront un meilleur bénéfice et les donateurs une visibilité assurée.

- Cet engagement ne doit pas pénaliser les victimes des autres séismes et les " enfants de nulle part " comme ceux que j'ai rencontrés au Liban.

Je termine sur une voix européenne de l'enfant, à laquelle nous avons déjà contribué et que l'étrangeté du débat actuel ne doit pas éteindre. C'est souligner une fois encore que les adultes et les responsables d'aujourd'hui n'ont pas assez conscience du caractère indélébile des idées et des images qu'ils gravent dans la mémoire de l'enfance. Si j'ose dire, c'est une ligne directrice du parti politique de la Voix De l'Enfant.

Dr Bernard CORDIER - Président
Rapport Moral
Assemblée Générale 2 avril 2005

ACTUALITES DE LA VOIX DE L'ENFANT

Commission juridique du 18 février 2005

Après avoir fait un point sur les affaires en cours dans lesquelles la Voix De l'Enfant est partie civile, la Commission Juridique a échangé, débattu et rédigé une note à l'attention de M. Estrosi, député, qui vient de déposer une proposition de loi relative à l'inscription de l'inceste dans le Code Pénal (suite à l'annonce du Garde des Sceaux, le 26 novembre dernier au Colloque à Lyon sur la " parole de l'enfant ").

Lors de son audition par la commission Estrosi le 23 février 2005 à l'Assemblée Nationale, la Voix De l'Enfant a pu remettre cette note et présenter sa position et ses arguments peu favorables à cette proposition de loi dont l'inutilité et les aspects néfastes sont manifestes. En effet, elle instaure des discriminations importantes entre notre droit civil et le droit pénal sur la notion d'inceste et crée une discrimination pour des enfants d'une même famille entre les

moins de 14 ans et les autres, ainsi qu'une présomption de consentement à l'inceste de l'enfant, ce qui est inacceptable et intolérable.

Un compte rendu de la Table Ronde " pédocriminalité sur l'Internet " à laquelle la Voix De l'Enfant a été invitée à participer le 3 février dernier, a été présenté aux membres. La Voix De l'Enfant a fait ressortir les avancées importantes déjà constatées dans ce domaine notamment avec les travaux du Forum des droits sur l'Internet mais également les dysfonctionnements graves qui peuvent perdurer en raison de la mauvaise coordination entre les différents services (police, justice, éducation nationale, associations), de la présentation de l'outil Internet, trop souvent négative, de la multiplicité des messages qui dilue l'information et du manque d'harmonisation des actions de prévention. Tout cela au détriment des enfants.

Partenariat avec l'ISTEC

Avec l'Ecole Supérieure de Commerce et de Marketing, la Voix De l'Enfant élabore deux projets : l'un relatif à une campagne sur l'état civil, l'autre sur des projets de manifestations, séminaires, colloques pour 2005-2006.

Pour ce dernier projet, plusieurs thèmes sont retenus, en particulier le recueil de la parole de l'enfant victime, le droit à l'enfance, le développement éthique et le commerce éthique, la solidarité durable, la socialisation. Ces échanges, rencontres, débats veulent mettre en exergue les bonnes pratiques et présenter un certain nombre de propositions.

En ce qui concerne le projet relatif à l'état civil, les étudiants de 2^{ème} année de l'ISTEC ont présenté à la Voix De l'Enfant un plan de communication général qui pourrait prochainement servir de support à une campagne internationale.



■ Procès d'Angers : une décision sans précédent

La Voix De l'Enfant, partie civile au procès d'Angers, a demandé, et demande aujourd'hui encore, un huis clos total au moment du visionnage des enregistrements audiovisuels des auditions des enfants et si des enfants doivent être entendus à la barre.

Le Président de la Cour, dès l'ouverture du Procès en a décidé autrement puisque, pour la première fois à notre connaissance, il a prononcé un huis clos total en autorisant la presse régionale, nationale et internationale à être présente.

Si la Voix De l'Enfant reconnaît et approuve le travail d'information réalisé par les médias depuis des années, et l'importance de parler de ces affaires qui ne sont pas des accidents mais bien un problème réel de société, il n'en reste pas moins que tout ce qui a trait à l'enfant, tout ce qu'il dit, doit être protégé. De quel droit peut on rendre public ce qui n'appartient qu'à l'enfant qui est son intimité, sa vie ? Qu'est-ce qu'un huis clos aujourd'hui dans le droit français ? S'il est vrai que l'ensemble des médias s'est engagé à respecter l'anonymat des jeunes victimes, qu'en sera-t-il demain dans d'autres lieux et d'autres circonstances ?

La Voix De l'Enfant réunie en Assemblée Générale s'inquiète des dérives et s'interroge sur les revers d'une pratique qui, jusqu'alors, semblait protéger les mineurs. Jusqu'où les associations de protection de l'enfance peuvent laisser aller l'interprétation au mépris du respect et de la protection des enfants victimes ?

■ Procès Ambiel

M. Ambiel qui avait interjeté appel de la décision le condamnant en première instance pour tentative de recours à la prostitution de mineurs a été de nouveau condamné en appel. La cour d'appel a en effet confirmé la condamnation en alourdissant le montant de la peine. Nous venons d'apprendre qu'il a formé un pourvoi en cassation, procédure que la Voix De l'Enfant continuera à suivre.

Rencontre des associations de la Voix De l'Enfant les 1er et 2 avril 2005

Les associations membres se sont retrouvées pour échanger autour des principes éthiques d'action et des positions de la Fédération sur les questions d'actualité.

Echanges en séance plénière

Les débats sur la question du huis clos total au procès d'Angers ont rassemblé les associations autour de l'intérêt supérieur de l'enfant : le procès ne doit pas être un nouveau traumatisme mais une réparation. La parole de l'enfant ne doit pas être mise sur la place publique, ni trahie. La Voix De l'Enfant prend position, quel que soient les circonstances, pour protéger l'enfant, même si cela va à l'encontre des médias et des politiques.

La Fédération a réaffirmé sa position vis-à-vis des enfants mineurs étrangers non accompagnés et isolés, en préconisant un accompagnement au retour, encadré par les associations, si l'enfant ne court aucun danger dans son pays d'origine.

La catastrophe du tsunami a démontré la réactivité des associations de la Fédération qui privilégie la reconstruction dans le temps et la protection familiale et sanitaire des enfants. Toutes les actions sont menées en coopération avec des partenaires locaux.

Le dernier sujet abordé avant le travail en ateliers a été la nécessité pour les associations de savoir communiquer et échanger leurs expériences. Plusieurs collaborations réussies ont été évoquées : SOS Enfants et le BICE, Krousar Thmey et les Enfants de Noé au Brésil, Krousar Thmey et Bayti pour les enfants des rues.

Groupes de travail

Trois thèmes de réflexion ont été proposés aux associations : créer et favoriser les échanges d'expériences et de bonnes pratiques (Sud - Nord et Sud - Sud) ; la mise en réseau des associations membres intervenant sur un même terrain géographique ; comment redonner aujourd'hui, dans notre société, un sens au temps de l'enfance et de l'adolescence. Les rapporteurs de chaque groupe ont

présenté une synthèse des travaux, et une réflexion commune sur les principes éthiques a clôturé ces deux journées, avant l'Assemblée Générale. Un projet de texte identifiant les engagements et les principes d'action de la Fédération a été proposé.

Lors de l'Assemblée Générale, le rapport moral, le rapport d'activité, le rapport financier et le budget 2005 ont été approuvés à l'unanimité. La composition du Conseil d'Administration et du Bureau est la suivante :

BUREAU

Président : Bernard Cordier

Vice Présidents : Etienne Latreille et Hervé Théaudière

Secrétaire Général : Françoise Fouquet-Dorr

Secrétaire Adjoint : Adrian Michaloux

Trésorier Général : Alfred Blanchet

Trésorier Adjoint : Philippe Magnier

Porte-Parole : Carole Bouquet

Nous sommes heureux d'accueillir comme ambassadeur de la Voix De l'Enfant, le comédien Bruno Solo.

ADMINISTRATEURS

Georges Bangemann
(Le Bien Etre de l'Enfant)

Jacques Blanchet
(Ecoles sans Frontières)

Claire Bougaran
(Dessine Moi Un Mouton)

Michel Duret (Terre de Vie)

Denise Fouin (Maison de Sagesse)

Nicolas Gibier-Rambaud
(Enfants Réfugiés du Monde)

Lucile Mallet
(Enfants d'ici et d'ailleurs)

Thierry Mauricet (Première Urgence)

Najat M'jid (Bayti)

Arnaud Mourot
(Sports sans Frontières)

Micheline Petit (Parole et Justice)

Catherine Prade (Enfants du Monde/Droits de l'Homme)



Unité pédiatrique d'Angers

La prise en charge des enfants victimes de maltraitance fait depuis longtemps l'objet d'une attention particulière au Centre Hospitalier Universitaire d'Angers.

Un constat a été établi à l'occasion du suivi de ces enfants : ce ne sont pas moins de 7 services hospitaliers qui sont sollicités pratiquement à chaque fois. Aussi, afin de limiter le traumatisme inhérent à ce type d'admission, les services pédiatriques tentent de réduire le nombre de lieux d'accueil pour ces enfants. Mais il est apparu essentiel pour le CHU angevin d'améliorer plus encore cet accueil particulièrement sensible. L'établissement avait pour projet de créer une "permanence d'accueil de l'enfant en danger". Soutenu activement dans son projet par la fédération "La Voix De l'Enfant", le CHU a engagé les démarches pour la création de cette permanence voilà plus de 2 ans.

Une étape importante vient d'être franchie dans la réalisation de cette

unité. Le 16 janvier 2005, la Directrice de la Voix De l'Enfant, le vice Procureur du Tribunal de Grande Instance, le Parquet, des représentants du Conseil général et des responsables du service pédiatrique de l'hôpital se sont réunis pour finaliser le projet de convention et le projet de protocole qui devaient être présentés à l'ensemble des signataires.



Martine Brousse, Directrice de la Voix De l'Enfant signe le Protocole

Cette permanence organisera l'accueil de l'enfant dans un lieu unique,

qu'il s'agisse de l'accueil "médico-social" ou "judiciaire".

La dimension "soins" de cette permanence doit permettre la sensibilisation des équipes hospitalières au dépistage, l'amélioration de l'accueil de l'enfant et de sa famille et l'organisation des évaluations sociale et pédo-psychiatrique.

Dans sa dimension "judiciaire", cette structure disposera d'un lieu unique d'audition en milieu hospitalier pédiatrique où il sera possible d'enregistrer l'audition et de procéder à l'examen médico-légal.

Dans un premier temps, la permanence, ouverte avec des moyens financiers octroyés par le CHU, la Voix De l'Enfant et la CPAM, prendra prioritairement en compte les enfants adressés par l'autorité judiciaire. A terme, sous réserve de moyens supplémentaires, elle a pour vocation d'être un centre de recours pour les familles et les services sociaux.

Rapport du groupe de travail chargé de tirer les enseignements du traitement judiciaire de l'affaire dite " d'Outreau " présidé par Monsieur Viout - février 2005

Le recueil de la parole de l'enfant

Le groupe de travail a constaté que la mise en oeuvre de la loi du 17 juin 1998 laisse à désirer sur plusieurs points et propose notamment :

- si l'enfant refuse d'être enregistré, ses motivations et les efforts des autorités compétentes pour le convaincre doivent être officiellement pris en compte.

- l'enregistrement doit être réalisé avec un matériel renouvelé et performant. Ces enregistrements devront être utilisés sans réticence par les juges et experts.

- la présence d'un tiers, professionnel de l'enfance, doit être plus fréquente et son rôle ne doit pas être passif.

- les enquêtes d'environnement (social et familial) doivent être développées. Il ne faut pas se limiter à une enquête de mœurs. Il est souhaitable d'auditionner les personnes ayant recueilli les premières révélations de

l'enfant.

- il est nécessaire d'harmoniser les protocoles des structures d'accueil des mineurs victimes, et de les multiplier sur l'ensemble du territoire.

L'expertise

L'accès des experts aux pièces de procédure doit être facilité, et le visionnage des enregistrements doit devenir systématique.

L'objectivité de l'expert, sa déontologie, la déclaration d'appartenance à une organisation doivent être exigées pour éviter tout risque de partialité, si l'association se porte partie civile par la suite.

Le problème majeur est l'expertise de crédibilité. En effet, bien que ce terme n'existe pas dans la loi de 1998, la pratique judiciaire apprécie et évalue les déclarations de l'enfant d'après

une expertise destinée à découvrir une pathologie de type mythomanie. Il faudrait donc supprimer ce terme et créer une expertise-type : aspects de la personnalité, circonstances et contexte de la révélation, retentissement dans la vie de l'enfant, l'éventuelle évolution du récit du plaignant, la connaissance et la maturité sexuelle du plaignant, la nécessité d'un suivi thérapeutique.

La formation

La question de la formation des personnes auditionnant les enfants victimes est essentielle pour le recueil de leur parole. Une formation existe depuis 2001.

Le groupe de travail préconise une plus grande capacité de formation, plus longue, et de la systématisation du recours à ces organes spécialisés quand il s'agit d'enfants victimes.



PARTENARIATS

■ Pleine Vie : numéro spécial



Au mois de novembre 2004, à l'occasion du 15ème anniversaire de la Convention des droits de l'enfant, le magazine Pleine Vie avait choisi d'accueillir Carole Bouquet comme

invitée d'honneur. La porte-parole de la Voix De l'Enfant y dévoilait les raisons de son engagement et Martine Brousse présentait les combats et les réalisations de la Fédération (création d'unités d'accueil en milieu hospitalier, projets de loi pour les 40 millions d'enfants sans état civil et victimes de trafic, de prostitution...).

Le magazine avait décidé d'aller plus loin et s'était engagé à reverser, pour chaque exemplaire vendu en kiosque, 0,30 € à l'association.

■ SFR et Equitel



Le 6 avril dernier, à l'occasion des 18èmes Phénix de l'Union des Annonceurs, SFR a été primé pour sa campagne de publicité 2004 sur la Voix De l'Enfant. En 2004, les diverses opérations de soutien menées par SFR au profit de la Fédération ont permis de recueillir 420 000 euros qui contribueront à la création de 8 unités d'accueil en milieu hospitalier pour les enfants victimes de maltraitance.

SFR a franchi une nouvelle étape dans son engagement en faveur de l'enfance en permettant à ses clients de soutenir un projet de solidarité en donnant leurs points de fidélisation Carré Rouge. Pour chaque don de 7 500 points, 12 € seront alloués au programme d'Unités d'Accueil. Cette opération tient son originalité des 3 garanties apportées par Equitel, société qui coordonne l'opération : 100% des dons sont reversés au projet choisi, des informations régulières sur l'évolution des projets sont diffusées sur le site sfr.fr, un reçu fiscal est envoyé automatiquement par la Voix De l'Enfant au client-donateur.

■ Opération Leclerc pour l'Asie

Le samedi 15 janvier 2005, tous les centres E. Leclerc se sont mobilisés pour soutenir des actions de prise en charge des enfants victimes du séisme et des programmes de reconstruction engagés par la Voix De l'Enfant en Asie du Sud et du Sud Est. Le résultat de cette mobilisation s'élève à plus de 2 450 000 euros.



La Fédération et l'Enseigne Leclerc s'engagent sur le moyen et long terme à apporter aux enfants une aide globale et ciblée.

La Voix De l'Enfant assurera le suivi et l'évaluation des actions entreprises avec ses partenaires sur le terrain.

■ La Ronde des Pains

A l'occasion de la Fête du Pain en mai 2005, les 1 500 artisans boulangers de la Ronde des Pains s'associent à la Voix De l'Enfant : pour chaque achat de deux Campaillottes, 10 cents seront reversés au profit de la Fédération.



■ Coeur de Gazelles

La quinzième édition du rallye Aïcha des Gazelles qui aura lieu du 21 au 30 avril 2005, entre Toulouse et Essaouira (Maroc) réunira 94 équipages. L'équipe de Karen Delaporte et Christiane Girka courra ce Rallye au profit de La Voix De l'Enfant et sera soutenue par Bruno SOLO, membre du Comité d'Honneur de la Fédération.

Chaque équipe du Rallye se mobilise dans le cadre de l'opération "Relais des Médias" qui a pour vocation l'aventure mais également l'humanitaire puisqu'elle permet d'offrir une dotation à l'association défendue.

En 2000, le rallye a créé l'association Cœur de Gazelles qui, cette année, à travers ses programmes médicaux et éducatifs, viendra en aide à trois associations marocaines dont Bayti, membre de la Voix De l'Enfant, afin de l'aider à améliorer l'installation de son foyer d'accueil pour les enfants des rues à Essaouira.

■ Offrez-vous un bijou et soutenez la Voix De l'Enfant !

Le bijoutier créateur Maty renouvelle son soutien à la Voix De l'Enfant, en créant pour sa collection printemps - été 2005, trois nouvelles collections de bijoux : Pink style, White Pop et Ti cœur.

Pour un bijou acheté, 5 euros seront reversés à la Fédération.

■ Commerce équitable

Depuis 2000, la Quinzaine du Commerce Equitable est devenue un grand rendez-vous chaque printemps, dans toute la France.

Du 30 avril au 15 mai 2005, dans une vingtaine de grandes villes, le grand public pourra rencontrer des producteurs venus d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, participer à des rencontres - forums, être sensibilisé aux enjeux d'une consommation responsable.

ACTUALITES INTERNATIONALES

Mission en Inde

Du vendredi 4 février au lundi 14 février 2005, Jérôme Baptiste, coordinateur international Asie, s'est rendu en mission exploratoire dans la région du Tamil Nadu, au sud est de l'Inde.

Les objectifs de mission étaient au nombre de 4, à savoir :

- Faire un état des lieux succinct de la situation dans les villages côtiers de l'Etat du Tamil Nadu (de Madras au sud de Pondichéry) et rencontrer les populations locales, afin de rendre compte des ravages occasionnés par le tsunami du 26 décembre 2004.



Dégâts occasionnés par le tsunami sur la côte est du Tamil Nadu

- Visiter les responsables d'associations locales partenaires d'associations membres de la Voix De l'Enfant, ainsi que les programmes ouverts spontanément au lendemain du tsunami, afin d'étudier la possibilité de soutenir et d'étendre les initiatives.

- Rencontrer les responsables des centres E.LECLERC à Madras, leurs fournisseurs locaux indiens, ainsi que plusieurs associations locales, afin de prendre connaissance des programmes en cours et des projets à venir suite au tsunami.

- Aller plus à l'intérieur des terres (toujours dans l'Etat du Tamil Nadu) pour faire un état des lieux de l'avancée des travaux de réhabilitation engagés dans quatre écoles autour de

Tiruppur, qu'il faut achever, ainsi que pour se rendre dans le village de Karur où la Voix De l'Enfant a entrepris, avec les fonds des centres E.LECLERC et une association locale, la construction d'une école et d'un centre de santé primaire qui doivent être achevés pour la rentrée de juin 2005.



Enfants pris en charge dans les centres d'accueil du partenaire indien du BICE (membre de la Voix De l'Enfant)

De retour de mission, un appel à projets post tsunami a été lancé auprès des associations membres de la Voix De l'Enfant, mais qui s'adressait également aux associations locales, afin d'étudier les possibilités de financements avec les fonds des centres E.LECLERC récoltés par la Voix De l'Enfant.

Le mardi 29 mars 2005, s'est tenu le premier Comité de Pilotage d'attribution des fonds E.LECLERC / Voix De l'Enfant. Il s'agissait donc d'étudier les dossiers de demande de financement pour les programmes post tsunami des différentes associations membres de la Fédération et locales (Inde, Sri Lanka) qui sont parvenus à la Voix De l'Enfant. Cette première salve en comptait 12, à destination de l'Inde, du Sri Lanka, de l'Indonésie et de la Thaïlande.

7 dossiers ont été retenus pour financement, 1 refusé et 4 mis en attente de complément d'informations. Le prochain Comité de Pilotage se tiendra le 26 avril 2005 à la Voix De l'Enfant.

Mineurs étrangers isolés

Les mineurs étrangers isolés sont un phénomène de société dont l'actualité est constante. Cette question se pose en France mais aussi au niveau européen. Les différents colloques organisés pour sensibiliser les professionnels prouvent un intérêt certain pour cette problématique.

En effet, avec le sort des mineurs étrangers d'aujourd'hui se joue le sort de notre société future.

C'est pourquoi, l'association "Parcours d'exil" a décidé de mettre en place le projet Laokole. Ainsi, avec l'aide de professionnels de terrain et d'autres associations dont la Voix De l'Enfant, "Parcours d'exil" a mis en place un livret d'accueil pour les mineurs, ainsi que des groupes de travail permettant aux professionnels de trouver des solutions pour mieux faire face à ce problème.

La Voix De l'Enfant a également participé activement au groupe de travail de " mise en réseau des acteurs et étude de cas inter-institutionnels ".

Plate forme franco-brésilienne

L'Année du Brésil en France a été lancée le 18 janvier lors d'une conférence de presse tenue conjointement par Michel Barnier, ministre des Affaires étrangères, Gilberto Gil, ministre de la Culture brésilien, et Renaud Donnedieu de Vabres, ministre de la Culture et de la Communication.

A l'occasion de cet événement, la Voix De l'Enfant envisage de créer une plate forme franco-brésilienne afin de mettre en réseau les associations pour leur permettre de partager leurs connaissances, leurs expériences et leurs bonnes pratiques.

7 associations membres de la Voix De l'Enfant mènent des programmes d'aide à l'enfance au Brésil : Solidarité France Brésil, Esperanza, Brincadeira-Fundação do Caminho, Bureau International Catholique de l'Enfance, Un Enfant Par La Main, Moradia associação civil, Enfants du Monde- Droits de l'Homme.



INFOS MEMBRES

Fonds d'Aide aux programmes internationaux

Le 16 mars dernier, le Comité de Pilotage du Fonds d'Aide aux Programmes Internationaux a attribué plusieurs cofinancements à des associations membres :

■ Enfants et Développement :

Formation professionnelle de jeunes dans la périphérie de Phnom Penh au Cambodge.

Le projet a pour activité centrale l'accompagnement familial des "relocalisés" dans la périphérie de Phnom Penh. Il favorise la participation des familles à leur développement communautaire et socio-économique. Le projet tente par la suite de répondre aux besoins exprimés par les familles: prise en charge des jeunes enfants, meilleure information sur les services disponibles, aide aux démarches officielles, accès à la formation professionnelle et à l'emploi.

■ SOS Enfants :

Au Népal : Soutien à la construction d'une école dans la vallée du Penzang -Région du Haut-Dolpo.

Le projet a pour objectif de débiter la construction du bâtiment qui accueillera l'école "Kula Mountain School", qui regroupera 6 classes

pour 400 enfants de 0 à 15 ans. En 2004, les travaux de restauration de l'ancien bâtiment réservé à l'hébergement des instituteurs non originaires de la vallée ont été achevés.

En Haïti : Reconstruction du Centre St Joseph aux Gonaïves.

Le Centre Saint-Joseph a été détruit par la tempête tropicale Jeanne en septembre 2004. Une partie de l'école a pu être reconstruite, certains murs des classes n'ayant été que partiellement détruits. Ainsi, une partie des cours a repris dès janvier. Cependant, il reste à restaurer et reconstruire une autre partie ainsi que le mur d'enceinte (pour éviter les vols ou pillages) et tout le matériel détruit : bancs et tables d'école, tableaux, matériel pédagogique, équipement des cuisines (plaques de cuisson, etc.), remplacement du véhicule détruit qui facilite le transport des handicapés et des marchandises.

■ **Krousar Thmey :** Achat d'une nouvelle imprimante Braille pour l'atelier d'édition en Braille Khmer - Chba Ampeou - banlieue de Phnom Penh au Cambodge.

Le projet vise à acheter une nouvelle imprimante Braille (équipement de

haute technologie) afin d'optimiser et d'augmenter la production de manuels scolaires et d'ouvrages variés pour enfants aveugles. Cela permettra de leur donner les moyens et les outils pour se construire un avenir solide au sein de la société. Cette action vise à garantir l'égal accès des enfants à l'école.

■ Sports Sans Frontières :

Développement d'une dynamique sportive et sociale dans les quartiers multiethniques de Mitrovica au Kosovo.

Le projet a pour objectifs de favoriser l'accès à la pratique sportive, d'utiliser le sport comme outil d'éducation, de sensibilisation, de mobilisation et de réconciliation des communautés et de favoriser la construction et la réhabilitation d'équipements sportifs.

ETAT CIVIL

La Voix De l'Enfant a décidé de soutenir le projet de SOS Enfants au Cameroun en faveur de la communauté des pygmées Bagyeli. Le projet a pour but d'enregistrer à l'état civil 125 enfants âgés de 4 à 15 ans et de leur délivrer des cartes d'identité informatisées.



DEDUCTION FISCALE

Pour les particuliers (et les entreprises à l'impôt sur le revenu), les dons bénéficient d'une réduction d'impôts sur le revenu égale à 60 % de leur montant dans la limite de 20% du revenu net imposable. Au delà de 20%, l'excédent est reportable sur les 5 années suivantes.

Pour les entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés, l'ensemble des versements au titre du mécénat permet de bénéficier d'une réduction d'impôt de 60 % dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires H.T. Au delà, ou en cas d'exercice déficitaire, l'excédent est reportable sur les 5 exercices suivants dans la limite de 5 pour mille.

LEGS ET DONATION

En dehors de vos dons et parrainages, il vous est possible de contribuer au développement de notre action par un legs ou une donation. Vous pouvez, en effet, faire don à La Voix De l'Enfant, par acte notarié, d'une partie de votre patrimoine. Notre Fédération étant reconnue à "caractère de bienfaisance" par la Préfecture de Paris, vous serez exonéré des droits de succession pour les sommes versées.

La Préfecture de Paris vient de renouveler à la Voix De l'Enfant sa reconnaissance d'oeuvre de bienfaisance.

En application de l'article 27 de la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978, les informations demandées sont nécessaires au traitement de votre don par nos services. En vous adressant au siège de la Voix De l'Enfant, vous pouvez demander leur rectification ou leur suppression. La Voix De l'Enfant s'engage à ne pas échanger son fichier.



Krousar Thmey

Le trafic et la prostitution infantile sont de véritables fléaux en Asie du Sud-Est. Les populations pauvres et peu éduquées des provinces reculées du Nord-Ouest du Cambodge font souvent l'objet de racolage de la part de trafiquants qui proposent d'emmener les jeunes à la ville pour leur trouver un métier mais qui, en réalité, les enrôlent dans des réseaux de travail forcé ou de prostitution.

Krousar Thmey a initié dès 1998 une campagne itinérante de prévention : une pièce de théâtre expliquant les risques relatifs au trafic d'enfants et les lois en la matière est jouée devant les villageois et des posters sont affichés dans les lieux publics des villages reculés.



En 2004, grâce à une aide de la Voix De l'Enfant, Krousar Thmey a pu redynamiser la campagne avec l'impression de 5.000 nouveaux posters en couleur et l'acquisition d'un matériel de sonorisation plus performant. Depuis le début de la campagne, plus de 250 villages ont été sensibilisés et près de 100.000 posters ont été distribués. Pour les 3 ans à venir, Krousar Thmey prévoit d'étendre sa campagne aux zones frontalières du Vietnam et de l'intensifier dans le Nord du pays.

Planète Enfants

Depuis 2003, l'association mène un programme de lutte contre la traite des êtres humains entre l'Inde et le Népal. Grâce aux formations et aux collaborations mises en place entre les acteurs civils (ONGs, juristes, journalistes), la police communautaire et les autorités actives dans la protection de l'enfance, plus de 400 salariés et activistes locaux combattent directement, aux côtés de l'association, le trafic des enfants.

Les objectifs sont de :

- Promouvoir la vigilance des communautés locales face au phénomène du recrutement d'enfant par les passeurs,
- Soutenir le renforcement du contrôle des migrations d'enfants,
- Contribuer à la réhabilitation des jeunes victimes.

Le soutien de la Commission Européenne, de la Coopération Anglaise, de l'UNICEF et de la Voix De l'Enfant permet à Planète Enfants de mener à bien ses actions de :

- Surveillance à la frontière (interception en collaboration avec la police, mise en place de physionomistes, construction de cabines de surveillance),
- Sensibilisation des populations vulnérables (émission radio, théâtre de rue, implantation de panneaux d'information, distribution de prospectus)
- Alphabétisation des filles
- Hébergement de 500 victimes (prise en charge psychosociale, ...)

Concours "Dessins & Poésies"

Dans le cadre de la semaine des droits de l'enfant, l'association SOS enfance en danger a



organisé un concours de dessins et poésies avec pour thème " les droits et les devoirs des enfants ".

Ce concours a été proposé aux écoles primaires et centres de loisirs de Lorient et sa région (au total 6 écoles soit 14 classes, 2 accueils périscolaires et 2 centres de loisirs).



La qualité des œuvres réalisées n'a pas permis de dégager un gagnant. Lors de la proclamation des résultats, le samedi 20 novembre 2004, chaque établissement a donc été récompensé. L'association avait choisi d'offrir à chaque groupe de travail un livre sur le thème de ce concours.



MERCI POUR VOTRE SOUTIEN

Je souhaite participer aux actions de la Fédération la Voix De l'Enfant en faisant un don de:



15 €
(98,39 F)

30 €
(196,79 F)

76 €
(498,53 F)

Autre

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Tél. : _____

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de **La Voix De l'Enfant** et adressés avec le bulletin à : La Voix De l'Enfant - B.P. 301- 75464 Paris cedex 10 ou par virement au CCP Paris 15 301 75 P

Un reçu fiscal vous sera envoyé.

Tr 1-2005

